



Préavis au Conseil communal

Construction de collecteurs EU/EC 2023-2024

Crédit demandé : CHF 2'200'000.- HT (assainissement)
CHF 80'000.- TTC (routes)

Municipalité

Mme Nadège Longchamp, Municipale Infrastructures, mobilité et sécurité

N° 13/2023

Préavis adopté par la Municipalité le 21 août 2023

Table des matières

1	Objet du préavis	3
1.1	Résumé	3
1.2	Préambule	3
2	Projets	4
2.1	Chemin des Echelettes	4
2.2	Route du Jorat (Planches).....	4
2.3	Chemin du Vallon	5
2.4	Route de Penau (aval)	6
2.5	Chemin des Montenailles.....	6
3	Financement	7
3.1	Généralités	7
3.2	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	7
3.3	Coûts estimatifs et réalisation des travaux	7
3.4	Montants des crédits demandés.....	9
4	Conclusion.....	9

1 Objet du préavis

1.1 Résumé

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de CHF 2'200'000.- HT destiné aux travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux et de CHF 80'000.- TTC pour des travaux routiers.

Elle répond ainsi à une demande exprimée par la Commission des finances dans son rapport sur le préavis n° 05/2020, consistant en ce que la Municipalité, dans un souci d'efficacité et de simplification, propose une enveloppe annuelle globale pour la mise en conformité des collecteurs, plutôt que des préavis individuels pour chaque projet.

1.2 Préambule

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux, en application du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), la réalisation de cet objectif s'effectue en fonction des disponibilités financières.

Tous les projets présentés dans ce préavis figurent au plan des investissements remis à jour pour l'année 2024. Les montants réactualisés sont parfois différents de ceux du plan des investissements, soit en raison d'une nécessaire mise en conformité sur des tronçons plus longs que prévu, soit suite à des modifications effectuées sur la base de recommandations du Canton.

Lors de ces travaux, des tubes qui permettent le déploiement de la fibre optique seront posés. Cela permettra d'avoir les infrastructures nécessaires pour le tirage des câbles.



Situation des projets

2 Projets

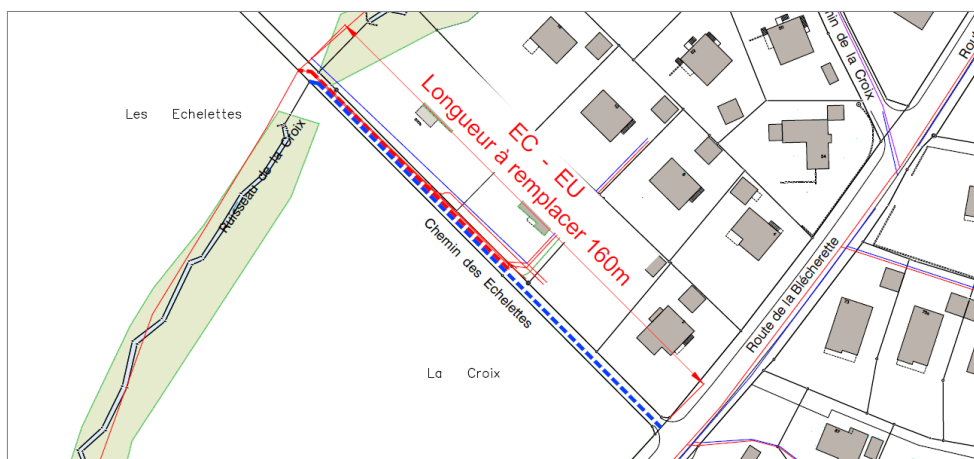
2.1 Chemin des Echelettes

Dans le cadre du Syndicat d'améliorations foncières (SAF), le plan d'affectation Croix-Nord prévoit le réaménagement complet du chemin des Echelettes entre la route de la Blécherette et le ruisseau de la Croix.

Le PGEE prévoit une série de mesures à réaliser, permettant la mise en conformité du réseau communal d'évacuation des eaux sur l'entier de son territoire. Dans ce cadre, et afin de maintenir les capacités d'évacuation du réseau d'assainissement situé en aval, il est prévu de dévier les eaux claires (EC) venant de la route de la Blécherette sur le chemin des Echelettes, pour rejoindre ensuite le ruisseau de la Croix (PGEE mesure 10.7).

L'opportunité de mutualiser ces travaux avec ceux du SAF a été saisie par la Municipalité, et la construction d'un collecteur EC a été intégrée dans l'appel d'offres réalisé par le Syndicat.

Le projet prévoit la réalisation d'un collecteur EC d'une longueur de 160 m et de 800 mm de diamètre, après une traversée de la route de la Blécherette. Le collecteur d'eaux usées (EU) situé sous le chemin des Echelettes est remis à neuf dans le cadre de ces travaux. L'état actuel de la route ne nécessite pas une réfection complète de la chaussée. Seulement la réfection de la fouille a été prévue.



Chemin des Echelettes (voir annexe 1)

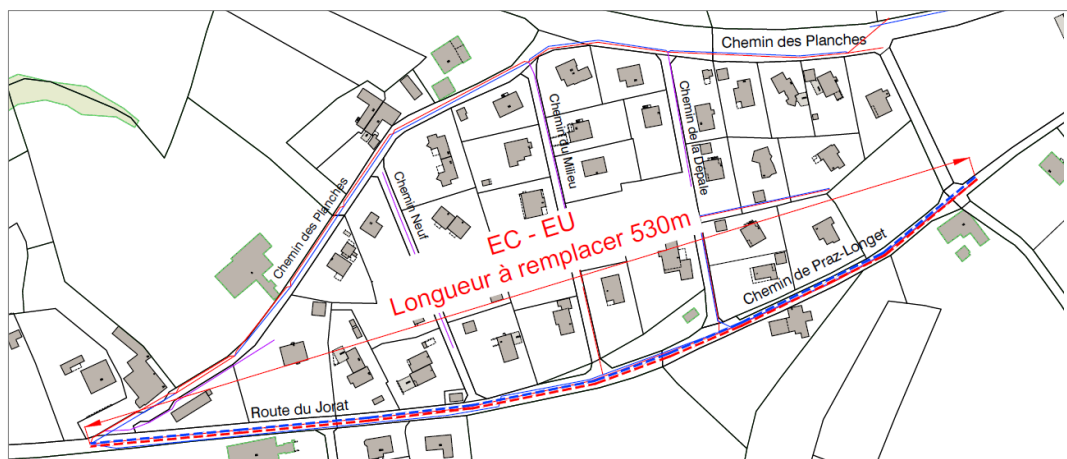
Le système d'écoulement actuel n'étant pas modifié, aucune procédure d'enquête publique n'est nécessaire.

La direction des travaux sera réalisée par le mandataire du SAF, ce qui permettra d'assurer la coordination en matière de planification entre le réaménagement de ce chemin et le remplacement des collecteurs. Un appel d'offres a été réalisé et les travaux adjugés. La part communale des travaux a été intégrée dans la soumission et sera facturée directement à la Commune par l'entreprise.

2.2 Route du Jorat (Planches)

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne prévoit le remplacement de ses conduites d'eau potable sur la route du Jorat, au niveau des Planches. Le PGEE, avec la mesure 7.1, prévoit la mise en conformité du collecteur EC situé sur ce tronçon. La Municipalité souhaite profiter de ces travaux engagés par le Service de l'eau pour remplacer les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires par de nouveaux collecteurs séparatifs (EU/EC) sur une longueur de 530 m.

On peut aussi relever que ces travaux ne remettent pas en question la réalisation d'éventuels futurs aménagements routiers sur ce tronçon (Voir réponse de la Municipalité à la motion Blanc, traitée par le Conseil communal lors de sa séance du 2 novembre 2020).



Route du Jorat (voir annexe 2)

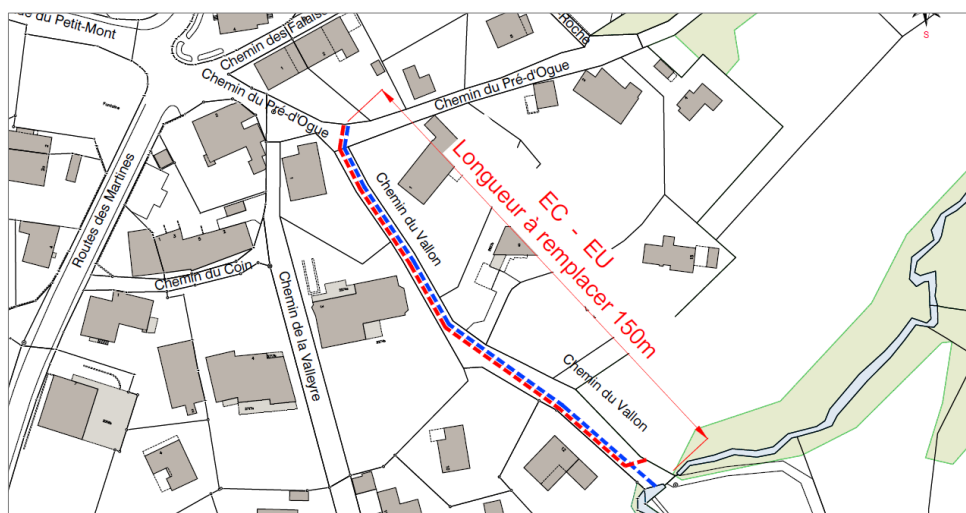
Aucune procédure d'enquête n'est nécessaire, le système d'écoulement actuel n'étant pas modifié. Le Service des Infrastructures et de la Mobilité assurera la direction des travaux. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres en procédure ouverte selon la loi sur les marchés publics. Les montants de ce projet ont été estimés sur la base de travaux similaires récemment exécutés sur la Commune.

2.3 Chemin du Vallon

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne prévoit le remplacement de ses conduites d'eau potable sur le chemin du Vallon. Le réseau communal d'évacuation des eaux n'étant pas conforme à cet endroit (environ 150 m), la Municipalité souhaite également remplacer les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires. Il est prévu de les remplacer par de nouveaux collecteurs séparatifs (EU/EC).

Ce projet faisait déjà partie du préavis n°19/2022 « Construction de collecteurs EU/EC 2023 ». Comme annoncé par la Municipalité au Conseil communal lors de sa séance du 3 avril 2023, le montant prévu pour la réalisation de ce projet a été réaffecté au projet « Pichollette, collecteurs ». C'est pourquoi ce projet figure à nouveau dans ce préavis.

Au vu de l'étroitesse des routes en question, l'emprise des fouilles nécessaires représente une part importante de la largeur des chaussées. Vu l'état actuel des revêtements bitumineux, la Municipalité propose de reconstruire entièrement la superstructure routière pour ce chemin, permettant ainsi d'assurer une qualité et une longévité optimales sur cette route.

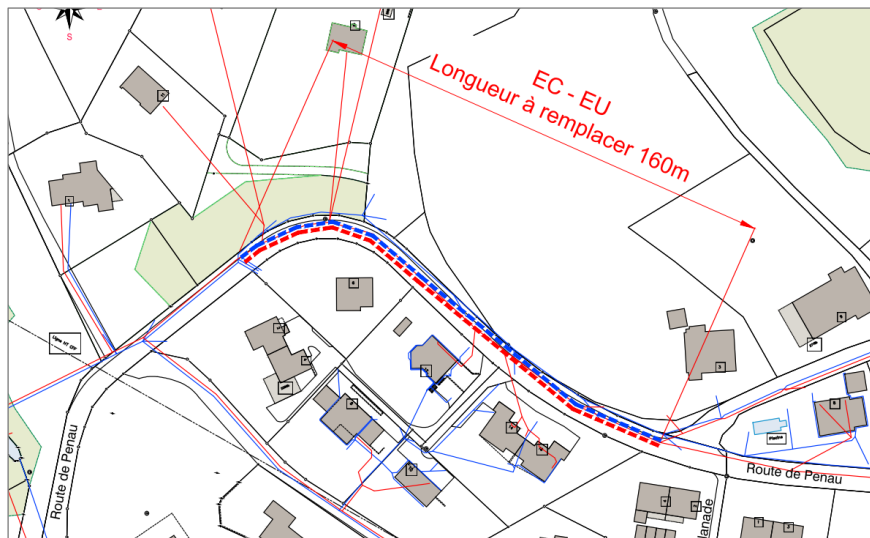


Chemin du Vallon (voir annexe 3)

Une procédure d'enquête publique n'est pas nécessaire, le système d'écoulement actuel n'étant pas modifié. Les travaux routiers ne nécessitent également aucune procédure (travaux de réfection). La direction des travaux sera assurée en interne par le Service des Infrastructures et de la Mobilité. Les travaux de génie civil feront l'objet d'un appel d'offres, en procédure sur invitation. Les montants ont été estimés sur la base de travaux similaires.

2.4 Route de Penau (aval)

Avec les futures constructions du plan d'affectation de Montenailles, les canalisations d'eaux claires situées sous la route de Penau, en aval du chemin des Montenailles, sont remplacées par des canalisations d'un diamètre plus important afin d'assurer une capacité d'évacuation des eaux claires suffisante (PGEE mesure 8.3). Le collecteur d'eaux usées sera également reconstruit en parallèle sur une longueur de 200 m. L'état actuel de la route ne nécessite pas une réfection complète de la chaussée. Seulement la réfection de la fouille est prévue.



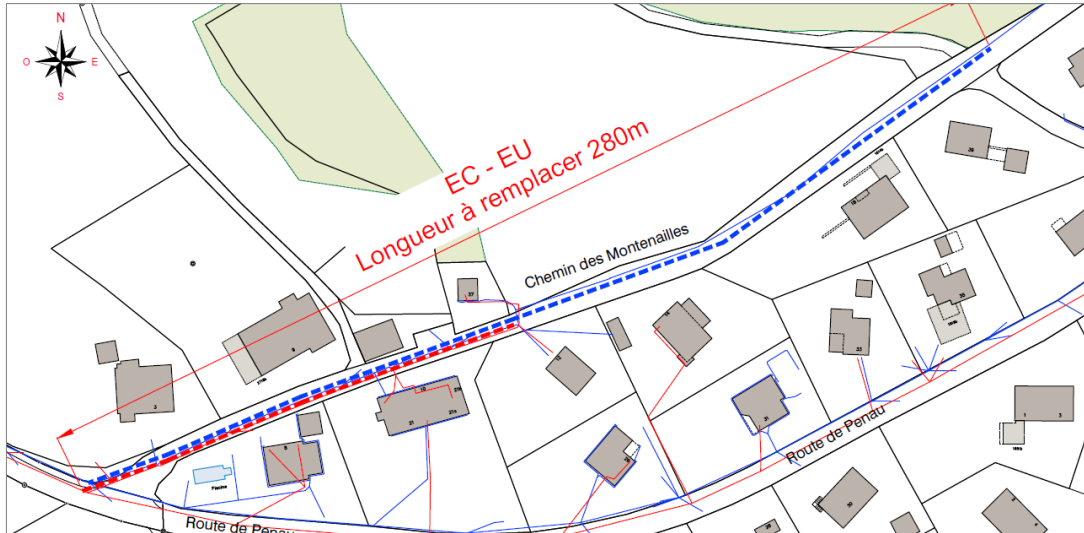
Route de Penau (voir annexe 4)

Le réseau actuel étant déjà en séparatif, le système d'écoulement des eaux n'est pas modifié, ce projet ne nécessite donc pas d'enquête publique selon la LPEP.

La direction des travaux sera assurée en interne par le Service des Infrastructures et de la Mobilité. Là aussi, les montants figurant dans ce préavis ont été estimés sur la base de travaux similaires récemment exécutés sur la Commune.

2.5 Chemin des Montenailles

Sur la partie aval du chemin des Montenailles, le collecteur EC est sous-dimensionné pour permettre l'évacuation des eaux du futur quartier de Montenailles. Comme le prévoit le PGEE (mesure 8.2), ce collecteur est refait avec un diamètre supérieur sur 200 m. Le collecteur d'eaux usées se trouvant dans la moitié inférieure de ce tronçon est en mauvais état, est donc également remplacé durant ces travaux. En ce qui concerne la route, seulement la réfection de la fouille a été prévue.



Chemin des Montenailles (voir annexe 5)

Là encore, le système d'écoulement actuel n'est pas modifié et ces travaux ne nécessitent pas de procédure d'enquête publique.

Le Service des Infrastructures et de la Mobilité assurera la direction des travaux. Une coordination en termes de planification est nécessaire entre les travaux de la route de Penau (aval), le chemin des Montenailles et les travaux de réaménagement de la route de la Clochette - prolongement de la ligne tl-18.

Afin d'assurer le respect de la planification par une seule entreprise, les travaux des collecteurs de la route de Penau (aval) et du chemin de Montenailles feront l'objet d'un seul appel d'offres en procédure ouverte selon la loi sur les marchés publics.

3 Financement

3.1 Généralités

Dans le cas où les services industriels profiteraient de nos travaux, la part financière leur incombant leur sera directement facturée par l'entreprise. Les montants indiqués dans ce préavis ne tiennent pas compte de l'intervention de services tiers.

3.2 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Pour des raisons liées à la comptabilité des communes, il convient de distinguer les travaux de collecteurs de ceux qui ont trait aux aménagements routiers. En effet, si l'amortissement des aménagements routiers est couvert par le revenu de l'impôt, celui des travaux d'assainissement l'est par le produit des taxes d'introduction et d'utilisation des collecteurs. Cette distinction est prise en compte dans le devis et interviendra également au niveau des décomptes.

Dès lors que la Commune est contribuable TVA pour les taxes d'introduction et d'utilisation des collecteurs, le crédit relatif aux travaux de collecteurs s'exprime en montant hors TVA. Pour les autres travaux, par contre, le montant du crédit inclut la TVA.

3.3 Coûts estimatifs et réalisation des travaux

Les coûts des différents projets sont détaillés ci-après :

3.3.1 Chemin des Echelettes

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 375'000.-		
Honoraires ingénieur civil	CHF 25'000.-	Oui	Automne 2023
Frais divers et imprévus	CHF 20'000.-		
Total	CHF 420'000.-		

3.3.2 Route du Jorat (Planches)

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 650'000.-		
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Printemps 2024
Frais divers et imprévus	CHF 50'000.-		
Total	CHF 700'000.-		

3.3.3 Chemin du Vallon

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 160'000.-		
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Printemps 2024
Frais divers et imprévus	CHF 20'000.-		
Total	CHF 180'000.-		

Routes	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 70'000.-		
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Été 2024
Frais divers et imprévus	CHF 10'000.-		
Total	CHF 80'000.-		

3.3.4 Route de Penau (aval)

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 375'000.-		
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Printemps 2024
Frais divers et imprévus	CHF 25'000.-		
Total	CHF 400'000.-		

3.3.5 Chemin des Montenailles

Assainissement	Estimatif des coûts (HT)	Soumissions rentrées	Début prévisible des travaux
Travaux de génie civil	CHF 450'000.-		
Honoraires ingénieur civil	-	Non	Printemps 2024
Frais divers et imprévus	CHF 50'000.-		
Total	CHF 500'000.-		

3.4 Montants des crédits demandés

En résumé, les montants des crédits demandés s'articulent ainsi :

3.4.1 Assainissement

- Chemin des Echelettes :	CHF	420'000.-
- Route du Jorat (Planches) :	CHF	700'000.-
- Chemin du Vallon :	CHF	180'000.-
- Route de Penau (aval) :	CHF	400'000.-
- Chemin des Montenailles :	CHF	500'000.-

Montant total des travaux d'assainissement, sans TVA **CHF 2'200'000.-**

3.4.2 Routes

- Chemin du Vallon :	CHF	80'000.-
----------------------	-----	----------

Montant total des travaux routiers, TVA comprise **CHF 80'000.-**

4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis N° 13/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de construction des nouveaux collecteurs EU/EC 2024- et de reconstruction de la chaussée des projets cités précédemment ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'200'000.- (HT) relatif aux travaux d'assainissement et un crédit de CHF 80'000.- (TTC) relatif aux autres travaux de génie civil ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des collecteurs » 460.3311.01 et par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires des ouvrages de génie civil » 230.3311.00.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin